

Le règlement de fonctionnement

Outil de détermination des règles et du cadre

Trop souvent, les règlements de fonctionnement ne sont pas conformes au code de l'action sociale et des familles.

L'outil apparaît trop souvent secondaire sur des aspects qui pourtant sont importants et s'avèrent par ailleurs obligatoires. Le règlement de fonctionnement doit déterminer les garanties apportées aux usagers et aux familles et les règles applicables à l'établissement. Or, nombre de règlements de fonctionnement se contentent de lister des droits sans les expliciter dans leur application au sein même de l'établissement, de son contexte particulier, de son environnement, de sa culture, de sa population, de ses caractéristiques.

Cette formation peut se compléter d'un module visant à travailler sur l'élaboration d'une déclinaison synthétique pratique (ex : visuelle) du règlement de fonctionnement mis à jour, à l'usage des résidents et le cas échéant des familles et visiteurs.

Cette formation s'intègre au parcours de formation « Documentation à impact clinique en CMPP et/ou CAMSP » (voir modules complémentaires mentionnés en marge).

Objectifs pédagogiques

- Vérifier la conformité réglementaire du règlement de fonctionnement
- Être en mesure de mettre à jour le règlement de fonctionnement
- Être en mesure de préciser le cadre à respecter et les garanties essentielles apportées aux usagers
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Programme

I. Le cadre juridique

- Les objectifs de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Les droits des usagers et des familles
- Le décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement
- La valeur juridique du règlement de fonctionnement et son opposabilité
- La durée et la périodicité
- Les conditions obligatoires à son adoption

II. La révision du règlement de fonctionnement

- État des lieux du règlement existant
- Les éléments obligatoires
- Les éléments recommandés
- Les éléments à préciser
- Les clauses inacceptables ou abusives

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé (groupe à composer avec ANALYS-SANTÉ)

Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion

Pré-requis

Néant



Intra* : 2 jours



Formateur-consultant



3 390 €*



A distance :
nous contacter



Sur mesure :
nous contacter

Modules complémentaires

Documentation et écrits professionnels en CMPP et/ou CAMSP : de l'inscription à la fin du suivi

Intégrer le DIPeC au process clinique en CMPP et/ou CAMSP

Le dossier de l'enfant en CMPP et/ou CAMSP : contenu, droit d'accès, écrits professionnels

Information et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

ANALYS-SANTÉ

Organisme de formation enregistré sous le n° 53560923356

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

2, Coat Kistin 56530 QUEVEN

* Intra : formation dispensée au sein de votre établissement / Inter : formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement

Tarifs non soumis à TVA France métropolitaine - hors frais de déplacement

Délai moyen de mise en œuvre de la formation : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, nous contacter.

Pour une mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Sonia Courteille (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr), traitement confidentiel